

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DU NORD

Pôle Gestion Publique

Division de l'évaluation domaniale

Adresse : 82 avenue Kennedy BP 70689 Lille cedex

Téléphone : 03 20 62 42 42

Le 05/04/2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Hélène BIGAYON

Téléphone : 03 20 62 80 81

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019-489V0598

à

Monsieur le Maire

Place du Général de Gaulle

59283 RAIMBEAUCOURT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : RUE DU CHEMIN VERT 59283 RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : 6500 €

1 – SERVICE CONSULTANT :

MAIRIE DE RAIMBEAUCOURT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Monique LESPAGNOL et Mme Sylviane NOEL

2 – Date de consultation :

26/02/2019

Date de réception :

26/02/2019

Date de visite :

27/03/2019

Date de constitution du dossier « en état » :

27/03/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle ZB 126 p pour environ 130 m².

Terrain de forme régulière qui constituera in fine un chemin d'accès privé permettant l'accès à 2 terrains à bâtir situés en zone Ua au PLU.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Mairie de Raimbeaucourt

Occupation : évalué libre d'occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Classement au plan local d'urbanisme en zone UD : zone dédiée à l'accueil d'équipements sportifs et de loisirs.

À proximité d'un stade dont la voie communale qui le dessert permettra également l'accès au terrain évalué.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

Elle est estimée à 6 500 €.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques
des Hauts de France et du Département du Nord et par délégation, l'Inspectrice des Finances
Publiques

Hélène BIGAYON

